

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 22 mars 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation:

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention: 0

Contre: 0

Pour: 0

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Béatrice BACON, Patrice CHAPTAL, Hélène HERRADA, Claire PITOT, Martine SENERAY, Michel VIALLA

Excusés:

Absents:

Représentés: Lidwine SARDO par Françoise MELLADO

Secrétaire de séance: Béatrice BACON

Objet: Création Emploi Cat C- Agent de maîtrise principal - 2023_008

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent ayant bénéficié d'une promotion interne, il est nécessaire de créer un emploi correspondant à son nouveau grade et de supprimer l'emploi actuel d'Agent de maîtrise. Le nouvel emploi concerné étant Agent de maîtrise principal.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE:

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mai 2023,

Filière : Technique

Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Filière : Technique

Grade : Agent de maîtrise principal

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64111

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit,

Le Maire
Philippe DOUTREMEPUICH

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr